



Appel à projets ACI 2025

## Culture scientifique

Date de clôture : **3 octobre  
2024**

La Rochelle Université lance un appel à projets « Actions incitatives » pour soutenir des actions de **culture scientifique**.

### 1. Conditions d'éligibilité

Sont éligibles toutes les actions relevant de la culture scientifique, au sens d'actions de vulgarisation, de médiation, de promotion qui concernent la science, les connaissances et les résultats scientifiques, les activités scientifiques, les métiers de la science et de la recherche.

Seront soutenues les actions qui concernent la recherche menée à La Rochelle Université :

- dans un ou plusieurs laboratoires de l'établissement ;
- dans une autre structure de recherche de l'établissement (fédération, UAR...).

Seront uniquement soutenues des actions qui contribuent à la dynamique LUDI (Littoral Urbain Durable Intelligent).

Dans la mesure du possible les supports produits devront pouvoir être partagés et/ou réutilisés par l'établissement (ex : exposition photo, livre...).

*Sont exclues les actions de pure communication sur la recherche. Il en est de même pour les actions récurrentes comme le Festival du film pas trop scientifique de l'ADOCs et la Fête de la Sciences qui sont soutenus directement par l'Institut LUDI.*

### 2. Financement

Le financement demandé devra être compris **entre 1000 et 4000 €**. Les crédits pourront seulement être utilisés en fonctionnement y compris indemnités de stage. Pour toutes les demandes, un budget détaillé est à fournir par postes de dépenses (cf. formulaire).

La participation du laboratoire et/ou de l'équipe et/ou de la structure porteuse au financement de l'opération est **obligatoire**.

Les projets concernés devront nécessairement être réalisés au cours de l'année 2024. Il en est de même des dépenses associées.

Une action ne peut donner lieu, la même année, qu'à une seule demande de financement auprès de l'établissement (par exemple : impossibilité de cumul d'ACI Colloque et d'ACI Culture scientifique)

### 3. Critères de sélection

Les dossiers seront évalués selon les critères suivants :

- Intérêt du projet dans une démarche de diffusion de la culture scientifique ;
- Clarté du dossier (description suffisamment détaillée de l'action) ;
- Adéquation moyens / projet ;
- Implication et soutien du laboratoire / de la structure porteuse ;
- Retombées pour l'établissement ;
- Avis de la vice-présidence culture et interdisciplinarité ;

Un compte-rendu du projet sera demandé en fin d'année pour une présentation du bilan en Commission de la recherche.

### 4. Engagement du porteur

Le bénéficiaire de l'ACI s'engage à :

- Communiquer au plus tôt les informations concernant son action : date de manifestation, événements liés au projet (réunions de lancement, publications) communication dans les médias, à l'adresse animation scientifique
- Se rendre disponible, s'il est sollicité, pour présenter son projet et les premiers résultats dans le cadre des Rencontres LUDI 2025 et auprès de la Commission de la recherche ou toute autre instance
- Réaliser un compte rendu d'ACI (doc à venir) et l'envoyer à [animation-scientifique@univ-lr.fr](mailto:animation-scientifique@univ-lr.fr) une fois l'action réalisée et au plus tard le 20 décembre 2025
- Afficher le soutien de l'établissement sur les différents supports

### 5. Modalités de dépôt de candidature et calendrier

**Les dossiers devront obligatoirement comprendre l'avis et la signature de la Vice-présidence Culture Science et Société.**

Les laboratoires devront valider les projets avant de les transmettre à la direction de l'Institut LUDI. Pour les unités proposant plusieurs projets, un classement des dossiers par les laboratoires est attendu.

Le formulaire de candidature doit être complété par le porteur et signé par le laboratoire ou la structure. Les dossiers devront ensuite être envoyés au plus tard le **3 octobre 2024** à l'adresse [animation-scientifique@univ-lr.fr](mailto:animation-scientifique@univ-lr.fr) .

Les projets seront en amont examinés en Commission de l'Institut et la Commission de la recherche statuera **le 5 novembre 2024**.

*Pour tout complément d'information, merci de contacter [animation-scientifique@univ-lr.fr](mailto:animation-scientifique@univ-lr.fr)*